



Sixième Commission, 78e session

Point 77:

« Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur le travail de sa cinquante-sixième session »

Déclaration prononcée par

le Canada

16 octobre 2023

Je vous remercie de me donner l'occasion de présenter les commentaires du Canada sur les travaux de la CNUDCI et de sa 56^e session.

Premièrement, le Canada souhaite féliciter la Commission d'avoir mené de nombreux projets importants. Le Canada considère que le travail de la CNUDCI est d'une grande valeur et réaffirme son soutien en continu pour la CNUDCI et à sa mission de développer et d'harmoniser le droit commercial.

C'est avec une grande satisfaction que le Canada note l'approbation par la Commission de quatre instruments, notamment les Dispositions types sur la médiation pour les différends relatifs à des investissements internationaux, les Lignes directrices sur la médiation pour les différends relatifs à des investissements internationaux, le Code de conduite pour les arbitres et l'adoption en principe du Code de conduite destiné aux juges dans des procédures de règlement de différends relatifs à des investissements internationaux. Nous attendons avec impatience que la Commission achève ses travaux sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États.

Le Canada se réjouit de l'approbation par la Commission du Guide sur l'accès au crédit pour les micro, petites et moyennes entreprises. Le Canada souhaite souligner que les recommandations du Guide mettent en œuvre plusieurs Objectifs de développement durable en facilitant l'accès au crédit des femmes entrepreneurs et des entrepreneurs issus de groupes défavorisés.

En ce qui concerne les travaux en cours, nous prenons note de l'avancement des travaux de la Commission sur la localisation et le recouvrement civils d'actifs et la loi applicable d'urgence sur les en cours A C

